MOTION sur le fonctionnement du Syndicat des écoles du RPI.

Adoptée par les élus de la commune de Marcilly sur Vienne réunis en conseil municipal du 12 juillet 18.

L'égalité républicaine impose que tous les élèves, ruraux ou urbains, aient accès à la même qualité de l'école, à ce titre :

Les élus de la commune de Marcilly sur Vienne expriment :

- L'insatisfaction générale, constatée depuis les dernières années scolaires, provoquée par la gouvernance du SIEPVV d'une part et la situation intolérable créée par le Président du syndicat en exerçant une pression conflictuelle permanente d'autre part, nuisant au marqueur de la République que sont les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal,
- Leur indignation face au constat réalisé par la Chambre Régionale des Comptes, porté dans l'arrêté N°181-114 de la préfecture d'Indre et Loire. L'ensemble des erreurs de gestion mettant en exergue des dépenses de 2017 non budgétées de l'ordre de 66K€ obligera de fait à une hausse importante des contributions. Le rétablissement de cette situation budgétaire imposera une hausse conséquente de la contribution des communes, remettant en cause les projets en cours de celles-ci et supportée in fine par les contribuables et de surcroît par les parents d'élèves.

Les élus de la commune de Marcilly sur Vienne rappellent :

- L'objectif prioritaire du SIEPVV doit se situer dans l'intérêt de l'élève et dans le respect des projets de territoires mis en place par les élus,
- L'appui à l'organisation scolaire doit avoir une pertinence au sein du regroupement pédagogique intercommunal dans l'efficacité et la sobriété budgétaire,
- L'objectif du SIEPVV est d'assurer l'amélioration des conditions de scolarité pour les élèves, pour cela il doit s'appuyer sur un diagnostic objectif, sincère et partagé entre tous les acteurs du développement du territoire. en refusant de laisser la maitrise des décisions à la seule volonté du Président,
- La pérennisation des écoles passe par un dialogue construit et respectueux entre les différentes parties prenantes,
- La présence scolaire en zone rurale suppose un dispositif de financement spécifique maîtrisé, preuve d'une ambition que portent les budgets locaux.

Les élus de la commune de Marcilly sur Vienne appellent :

- le Président à davantage de respect et de considération envers les élus membres du Syndicat,
- le Président à davantage de respect et de considération envers les équipes enseignantes,
- le Président à davantage de respect et de considération envers les représentants des parents d'élèves et des élèves,
- le Président à réfléchir aux rapports entre élus en matière d'organisation scolaire,
- le Président à prendre en compte l'intérêt de l'élève, notamment dans le cadre de l'égalité des chances et de la citoyenneté,
- le Président à rechercher des solutions concertées, en harmonie avec les capacités financières des communes membres.

C'est dans le dialogue et l'exercice de la compétence au bon niveau, avec l'accord de tous les élus, sans céder aux pressions de principe de tout communautariser qu'il faut rechercher les éléments d'une organisation scolaire apaisée, juste et adaptée.

MAIRIE DE MARCILLY SUR VIENNE
37800